

201 Département de Lot et Garonne

République Française

**Syndicat Intercommunal  
A Vocation Unique  
de Darel**

**Arrondissement d'Agen**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE DAREL**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉSIDENT AUX MAIRES DES COMMUNES MEMBRES**  
**ANNÉE 2018**



Site du SIVU de Darel - Poney Club

**Préambule :**

L'article 34 de la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre de réforme des collectivités territoriales a renforcé les dispositions relatives à la transparence financière au sein des intercommunalités à fiscalité propre.

Désormais, l'article L.5211-39 modifié, du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé:

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe

*délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »*

Il ressort des travaux parlementaires que l'obligation faite aux EPCI de faire figurer dans le rapport les informations relatives à l'utilisation sur le territoire de chaque commune membre des crédits de l'établissement implique que ce document comporte une liste des dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées par l'EPCI dans chaque commune.

Cette disposition est d'application immédiate et concerne tous les EPCI, qu'ils soient ou non dotés d'une fiscalité propre.

En conséquence, les rapports d'activité des EPCI pour l'année 2017 doivent retracer l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune et être transmis aux maires des communes membres.

Considérant que le périmètre d'intervention et d'action du SIVU de DAREL est exclusivement limité géographiquement sur le site de DAREL, situé sur la commune de Pont-du-Casse,

Considérant que les communes de Pont-du-Casse et Bon Encontre sont propriétaires du site en indivision, le rapport présente un état des lieux global.



Village Vacances DAREL - Bois des Jésuites

### **Historique :**

Monsieur LAJUNIE, ancien Maire de Bon-Encontre, et Monsieur Gilbert FONGARO, ancien Maire de Pont-du-Casse, avaient convenu d'une entente pour acquérir 28 Ha 13 a 90 Ca à Darel sur la commune de Pont-du-Casse, aux

anciens établissements LARTIGUES et DUMAS, en Août 1978 au prix de 188.000 F (28.660 €). A l'époque, un projet d'usine d'incinération avait été évoqué.

Un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique a été créé entre les deux Communes le 1<sup>er</sup> Février 1984.

Par la suite, le 1<sup>er</sup> février 1988, Le Poney Club de Foulayronnes sollicitait le S.I.V.U pour installer son club à Darel.

Des parcelles de bois d'une contenance totale de 5 Ha 50a au lieu-dit "Cambes" ont été acquises à la S.O.G.A.F.(ex Famille TANDONNET) par le S.I.V.U en Novembre 1988 au prix de 131.440 F (20.038 €).

Sur ce site de 33 Ha 63 A 90 Ca le Syndicat a réalisé :

- **Au Poney-club de Darel en Agenais** depuis le 1<sup>er</sup> février 1988 qui a pour Président, Monsieur Patrick RICHARD.

ANNEES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX TTC
1987-1988	BOXES à CHEVAUX (22)	225 210,73 €
1989-1990	MANEGE COUVERT	212 861,54 €
1993	BOXES A CHEVAUX	34 787,15 €
2001	EXTENSION MANEGE + TRIBUNE	73 275,00 €
2006	AMENAGEMENT THEATRE VERDURE	1 554,80 €
2009-2010	CONST. 5 BOXES CHEVAUX-1 SELLERIE 1 LOCAL STOCKAGE	81 876,00 €
2010	REHABIL.S.ACCUEIL + SANITAIRES PONEY	9 088,00 €
	REFECTION ECLAIRAGE CARRIERE EXTERIEURE	3 583,22 €
2013	WC HANDICAPES + AUVENTS PONEY CL.	28 102,53 €
2015	NOUVELLE CARRIERE EXT. PONEY CLUB	103 897,20 €
2016	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	938,40 €
		<b>775 174,57 €</b>

- **Pour la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais - Jardin Botanique de Darel** présidée à son installation par M. Bernier, puis par M. André Bayze, qui a apporté une forte impulsion et un élan de dynamisme à l'association, et aujourd'hui par trois co-présidents, Madame Aline BONZOMET, Messieurs Jacques BLOIS et Pierre CHASTAINGT, entourés d'une équipe de bénévoles et amoureux de la nature.

ANNEES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX TTC
1991	LOCAL BOTANIQUE	30 953,00 €
1999	LOCAL MATERIEL BOTANIQUE	10 063,00 €
2013	REFECTION POTEAUX AVANTS-TOITS ET DES ALLEES EN CASTINE + DRAINAGE	9 040,97 €
2014	REFECTION CHEMIN ACCES LOCAL	983,00 €
		<b>51 039,97 €</b>

- **Pour les Scouts de France** dont le président était M. Georges Esculpavit :
  - Un bâtiment pour les Scouts
  - En 2013, suite au départ de cette association, le local a été mis à disposition de l'association des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais – Jardin Botanique de DAREL. Une convention de mise à disposition a été établie.
  
- **Au Village de Vacances de Darel** dont la gestion est assurée par le S.I.V.U. en collaboration avec la Société Actour 47 - 271 rue de Pechabout à Agen, spécialisée dans le développement du tourisme en Lot et Garonne.

ANNEES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX TTC
1995-1996	VILLAGE DE VACANCES (12 chalets)	375 086,00 €
1997	ABRI MATERIEL	5 621,13 €
1998-1999	SALLE POLYVALENTE	82 634,00 €
2006	EXTENSION VILLAGE VACANCES (3)	188 836,63 €
2010	RECONSTR. & EXTENSION GARAGE	21 908,00 €
2012	MISE AUX NORMES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	2 073,86 €
2014	REHABILITATION DE 2 CHALETS	106 499,76 €
	REPRISE RESEAU EXISTANT ET REGARD CHALET 5 ET RACCORDEMENT EAUX USEES	4 116,00 €
	PANNEAUX RAYONNANTS CHALETS 3, 5, 8	1 080,00 €
	DEGRILLEUR STATION EPURATION	5 658,00 €
2015	STATION EPURATION (VIDANGE, DEBOUCHAGE, REMPLACEMENT HORLOGE MOTEUR)	827,52
2016	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	889,20 €
	MISE EN PLACE WIFI	8 745,40
	BLOCS ENROCHEMENT	540,00 €
2017	EXTENSION SALLE POLYVALENTE (MO + SPS + CT)	1 908,00 €
2018	SALLE POLYVALENTE (MO + TRAVAUX D'AMENAGEMENT)	72 812,92 €
	STATION D'EPURATION (1 MOTOREDUCTEUR)	742,56 €
	CHALETS (DIVERS MATERIEL)	4 053,76 €
	<b>TOTAL</b>	<b>884 062, 74 €</b>

S'ajoutent à ces investissements, des travaux courants d'entretien et d'amélioration.

**Soit un total d'investissement immobilier depuis la création du S.I.V.U de 2 040 393,23 € réparti de la façon suivante :**

- Poney Club — Jardin Botanique et local des scouts	<b>867 415,05 €</b>
- Village de Vacances	<b>884 062,34 €</b>
- Réseaux et travaux divers pour l'ensemble du site	<b>267 745,28 €</b>
- Terrains	<b>21 170,16 €</b>

Le financement de l'ensemble de ces investissements a été assuré par des subventions diverses obtenues auprès de l'Etat, du Département, de l'Agglomération d'Agen et le solde par des emprunts contractés par le SIVU.

Depuis sa création, le SIVU de Darel a procédé également à l'acquisition de divers matériels en vue d'assurer l'entretien des bâtiments et des espaces verts de l'ensemble du site afin de maintenir le patrimoine en état.

Les touristes et les résidents pour raisons professionnelles apprécient ce site situé en plein cœur de la nature, à proximité des commerces des communes de Bon-Encontre et Pont-du-Casse ainsi que l'accès gratuit pour les vacanciers à la piscine municipale de Pont-du-Casse dont la charge est répartie sur les deux collectivités.

### **Emploi :**

L'aménagement de ce site et le développement des diverses activités ont permis de créer 5 emplois répartis de la façon suivante :

- Quatre agents au Poney Club de Darel en agenais (un à temps complet et deux à temps partiels de 26h et 31h50 ; un apprenti BPJEPS) pour 205 licenciés.
- Deux au village de vacances géré par le S.I.V.U (un à temps complet et un à mi-temps) chargés de l'entretien des espaces verts de l'ensemble du site et de l'accueil des locataires du village de vacances).

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, M. Patrick Gyorfí assure seul l'entretien du site, des chalets et l'accueil des estivants.

L'activité du site de Darel regroupe :

**1 - Le village de vacances composé de 14 chalets** qui accueille des vacanciers venant de toute la France, notamment en période estivale.

Les résidents apprécient le calme et l'environnement du site situé en plein cœur de la nature. Une attention particulière est portée à l'entretien du village de vacances afin de rendre les séjours agréables. En 2018, 3468 nuitées ont été comptabilisées (2 754 nuitées en 2017, 3 244 nuitées en 2016).

**2 - Le Poney-Club de Darel en Agenais**, premier centre équestre de Lot-et-Garonne, compte actuellement 35 poneys et chevaux (25 au poney-club et 10 propriétaires à l'année), et 205 licenciés pouvant s'adonner au plaisir de

l'équitation dans un site d'exception, encadrés par des moniteurs diplômés et compétents.

Le club a obtenu en 2012 le label « Centre de Tourisme Equestre » attestant de la qualité globale des prestations proposées par l'établissement ainsi que les labels « Poney-Club de France » et « Cheval Club de France ». Un audit préalable avait porté sur 33 critères de qualité et de sécurité concernant la communication, les structures d'accueil, les aménagements et les activités proposées. Le label a été renouvelé en 2017.

Le Club a également obtenu le label « Handisport » et sollicité le renouvellement du label de Fédération Française d'Equitation. Un nombre croissant de personnes ou de groupes en situation de handicap fréquentent le poney-club.

La nouvelle carrière permet d'accueillir des concours plus importants avec la présence de plus de 230 cavaliers, notamment lors des « Darel Jumping Days ».

Le club a également participé pour la deuxième fois au championnat de France à Lamotte Beuvron. Il a été, en 2018, organisateur du championnat départemental de voltige et de dressage de poney.

**3 - Le Jardin Botanique de Darel**, géré par la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais, et co-présidée par Madame Aline BONZOMET, Messieurs Jacques BLOIS et Pierre CHASTAINGT qui est inscrit à l'inventaire des Jardins de France par la Société Nationale d'Horticulture.

Botanistes, mycologues, entomologistes, découvrent sur les deux hectares mis à la disposition par le SIVU de Bon-Encontre – Pont-du-Casse, une nature préservée.



Jardin Botanique - Roseraie

## ACTIVITE 2018

**Le budget 2018 a été voté à hauteur de 141 794 € en section de fonctionnement et 117 342 € en section d'investissement.**

### REALISATIONS 2018 (*Montants exprimés en T.T.C*)

#### En Fonctionnement :

- **L'entretien des bâtiments** par le personnel du SIVU,
- **L'entretien des bâtiments et des espaces verts,**
- **L'acquisition de petit matériel pour les chalets,**
- **L'acquisition de petit matériel pour le personnel.**

#### 1 – Jardin Botanique.

Le SIVU a mis à disposition de l'association des sciences botaniques de Darel, depuis 2013, le local précédemment utilisé par les Scouts de France afin que l'association puisse l'utiliser pour stocker du matériel et organiser ses réunions hebdomadaires.

Une convention de mise à disposition a été établie.

#### 2 - Village de Vacances.

- L'acquisition de divers matériels pour les chalets pour un montant global de **1 615,72 €** : 1 convecteur électrique, plaques électriques, mitigeur, abattant WC.
- Mise en peinture intérieure et mobilier (chalets n°2 et 4) pour un montant global de **378,28 €**.
- L'acquisition de divers matériel et fournitures en vue d'assurer le fonctionnement du site pour un montant global de **873 €** : batterie pour tracteur, achat de fleurs, diverses fournitures pour le local botanique et l'entretien du matériel.
- L'entretien du parc roulant pour un montant global de **680,17 €** : entretien tracteur, huile, diverses lames pour tondeuses.
- L'entretien de l'électroménager pour un montant global de **653,16 €**.
- Traitement des pins contre la chenille processionnaire et contre les frelons : **883,43 €**.
- L'acquisition de vêtements de travail pour le personnel : **16,80 €** (gants)
- Entretien de maintenance : installations électriques (SOCOTEC) : **980,80 €**  
vérification des jeux (Bureau Véritas) : **216 €**, extincteurs (RME) : **440,16 €**.

**Soit un total général de 6 659,61 €.**

Il est rappelé que le loyer payé par le Poney Club est de 2 500 € (révisé de 2 287 € à 2 500 € depuis 2017) et que l'association des sciences botaniques bénéficie d'un local mis à disposition gracieusement.

Les subventions versées en 2018 par le SIVU sont de :

- 1 000 € pour le Poney Club de Darel
- 700 € pour l'association des sciences botaniques (en 2019, l'association a demandé une subvention de 500 €).

### **En Investissement :**

#### **1) Village de Vacances**

- - 1 motoréducteur (742,56 €)
- 1 lave-linge pour chalet d'accueil (999 €).
- 20 plateaux pour réparation tables chalet d'accueil (358 €).
- 1 remorque véhicule + réhausse + attelage (1 185,54 €)
- 1 tronçonneuse (329 €)
- 9 chauffage radiants et 1 convecteur (1 367,76 €)

#### **Rénovation de la salle polyvalente en espace d'accueil**

Suite aux mouvements de terrain, le chalet d'accueil construit en 1995 a subi de graves déformations et nécessite une réhabilitation complète.

Son positionnement, son état, sa disposition et son absence d'accessibilité PMR ne permettraient pas d'assurer un accueil des locataires du site dans des conditions satisfaisantes.

Une extension du bâtiment de 35 m<sup>2</sup> a permis une évolution complète de son aménagement interne en profitant des espaces déjà présents dans la salle polyvalente (WC, cuisine).

Ainsi, il a été créé un local d'accueil juste en face de l'entrée avec parking PMR à proximité immédiate, un local de stockage pour les produits d'entretien et la remise, ainsi qu'un local buanderie.

Le chalet abritant actuellement ces structures qui présente de graves problématiques de stabilité et d'accessibilité sert de stockage du matériel de la saison estivale (salons de jardin, parasols, ventilateurs...).

Pour 2018, le montant des travaux s'est élevé à 71 562,52 € TTC (incluant travaux, maîtrise d'œuvre et cabinet de contrôle). Le marché a été lancé en juillet 2017 et les entreprises retenues en octobre 2017. Les travaux ont démarré en février 2018. L'inauguration de la salle a eu lieu le 16 novembre 2018.

#### **2) Poney-Club**

Travaux d'entretien des différentes structures.



## **ACTIVITE 2018**

### **1 - Village de Vacances**

En 2018, le montant des recettes des locations inscrit au Budget Primitif 2018, était de 64 000 €.

La somme encaissée s'élevant à 82 083,52 €, il est constaté une hausse des recettes de plus de 27 %. (64 309,51 € en 2017)

En 2017, une baisse de 20 % avait été observée.

Il est précisé que les recettes comprennent la location des chalets (49 699 € en 2017 ; 64 002 € en 2018), la salle polyvalente, qui n'est plus louée aux particuliers (700 € en 2017 ; 70 € en 2018) et les forfaits charges encaissés lors de l'occupation des gîtes (13 911 € en 2017 ; 18 011 € en 2018).

#### **Service de MM. WAROQUET et GYORFI (astreinte, week-end...).**

Un point a été réalisé sur les problématiques graves et nombreuses liées aux états de service de Messieurs GYORFI et WAROQUET ces dernières semaines.

Afin de pallier aux éventuelles urgences des locataires, le téléphone portable des agents du SIVU renvoie, en dehors de leurs heures de travail, sur le téléphone d'astreinte des élus de Pont-du-Casse.

### **2 – Poney-Club**

#### **Retour sur réunion avec le Poney-Club de Darel le 27 avril 2018, en présence des Maires de Pont-du-Casse et de Bon-Encontre.**

Lors de cette réunion plusieurs points ont été évoqués, notamment :

. un problème électrique sur le site du Poney-Club. Quelques points de dysfonctionnement mineurs ont été relevés et traités mais aucun ne présentaient un danger. Il est à noter que le SIVU de Darel a conclu, depuis plusieurs années, un contrat de maintenance pour la vérification et le contrôle annuel des installations électriques avec l'entreprise SOCOTEC.

. la réparation de la toiture du manège couvert. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise HOCINE pour la fourniture et la pose de tôles en polycarbonate ainsi que le remplacement de lames de bardage abîmées pour un montant de 13 809,30 € TTC. Ces travaux sont programmés en 2019.

. la fermeture du chalet n°5 suite à la déformation de la structure due à des mouvements de terrains.

. Le remboursement par les assurances des dommages causés par l'inondation au manège couvert, suite aux intempéries du 16 juin 2016.

. Le remplacement de la station d'épuration à prévoir au budget primitif 2019.

### **3- Bois de Darel**

#### **Fréquentation du site par les scolaires**

En 2018, 7 établissements et associations ont sollicité un accès (UNSS, CABE 47, collèges La Rocal, Dangla, Jasmin, Jean Monnet, Théophile de Viau) représentant environ 1250 personnes. (1 107 en 2017).

#### **4- Jardin Botanique**

L'entretien et les visites guidées sont assurés par des bénévoles de Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais.

#### **Divers**

#### **Proposition du SIVU de St Ferréol de vente du terrain jouxtant le chemin de Cambes, parcelle E 214, d'une contenance de 7 469 m<sup>2</sup> située en zone A au PLUI.**

Le SIVU a été informé du souhait du SIVU de St Ferréol de mettre à la vente cette parcelle. Le SIVU de Darel souhaiterait se porter acquéreur pour l'euro symbolique.

Le SIVU de Saint Ferréol n'a pas souhaité donner suite au dossier.

#### **Convention « accompagnement numérique » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne.**

Dans le cadre d'une refonte en profondeur de l'offre informatique et numérique du CDG 47, les services suivants ont été regroupés dans une seule et unique convention « Accompagnement Numérique » : logiciels métiers, dématérialisation, sécurité du système d'information, parapheur électronique, convocation électronique, saisine par voie électronique, communication électronique professionnelle.

Pour rappel, le SIVU est adhérent aux conventions suivantes :

- dématérialisation, convocation électronique

La nouvelle formule « Accompagnement numérique des collectivités » prend la forme d'une convention cadre venant définir le contenu de services compris dans cinq forfaits : Métiers, Métiers et Communication, Hébergé, Technologie et Technologie Plus.

Le choix du forfait dépend en premier lieu de l'infrastructure technique :

Collectivités utilisant les logiciels Coloris : Métiers, Métiers et Communication.

Collectivité hébergée chez un tiers (c'est le cas du SIVU de Darel) : Hébergé.

Collectivités simplement utilisatrice de services à la carte : Technologie, Technologie Plus.

Pour le SIVU, il faut souscrire au forfait Hébergé.

Dans ce cadre, la tarification proposée varie en fonction de la strate de population ou d'agents selon les mêmes critères de classement et de progression que dans la convention « Logiciels métiers » existante.

Le coût s'élève à 283 €/an.

En parallèle, une fiche de liaison est mise en place récapitulant les services offerts à la collectivité selon le forfait choisi. Elle mentionne également les prestations complémentaires souscrites, tout au long de la durée de la

convention, qui correspondent à des services déjà compris dans les forfaits, mais qui peuvent être sollicités par ailleurs à une hauteur supérieure.

En pratique, et dans une logique de simplification administrative, les conventions conclues avec le CDG 47 ont été dénoncées au 31 décembre 2017, et sont remplacées par la convention « Accompagnement numérique » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par délibération du 9 mars 2018, le comité syndical a décidé, à l'unanimité :

- **d'adhérer** à la convention « Accompagnement Numérique » proposée par le CDG 47 ;
- **d'autoriser** le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 283 €/an correspondant au forfait « Hébergé » ainsi que le paiement des options éventuellement souscrites ;
- **d'autoriser** M. le Président à **signer** la convention cadre devant intervenir avec le CDG47 ainsi que la souscription aux options proposées, en cas de besoins complémentaires ;
- **de charger** M. le Président et en conséquence **l'autoriser à effectuer** toutes les démarches nécessaires et à **signer** tout document se rapportant à la présente décision.

#### **Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne relative au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).**

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'Union Européenne et s'applique à toutes les collectivités.

Ce texte instaure un nouveau principe de responsabilisation : les collectivités doivent adopter et actualiser des mesures techniques et organisationnelle permettant de s'assurer et de démontrer à tout instant qu'elles offrent un niveau optimal de protection des données.

Le RGPD impose également aux collectivités la désignation d'un délégué à la protection des données qui peut être mutualisé. Ses missions principales sont l'information et le conseil sur le traitement des données, la diffusion de la culture Informatique et Libertés, le contrôle du respect du RGPD et du droit national, la réalisation d'audits, la coopération avec la CNIL...

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG47) propose un dispositif mutualisé répondant à un besoin identifié des collectivités territoriales.

Ce dispositif se concrétise par une convention spécifique se décomposant en deux niveaux d'intervention :

- Mutualisation d'un délégué à la protection des données, agent du CDG47, au profit des collectivités intéressées : forfait « DPD Mutualisé » ;
- Accompagnement à la mise en œuvre de cette réglementation et partage de moyens avec le DPD nommé par la collectivité, le cas échéant : forfait « Conseil et Moyens DPD ».

La solution retenue pour le SIVU a été la mutualisation de l'agent du CDG47.

Par délibération du 26 octobre 2018, le comité syndical a décidé, à l'unanimité :

- **d'adhérer** à la convention « RGPD et Délégué à la protection des données », forfait « DPD Mutualisé » proposée par le CDG 47 ;-
- **d'autoriser** le paiement du forfait DPD mutualisé « phase initiale », correspondant à 290 € par journée de présence du DPD, afin d'évaluer la situation du SIVU de Darel ;
- **d'autoriser** le paiement du forfait DPD mutualisé « phase abonnement », correspondant à 500 € par an, pour l'année 2019 ;
- **d'autoriser** M. le Président à **signer** la convention cadre devant intervenir avec le CDG47 ;
- **de charger** M. le Président et en conséquence **l'autoriser à effectuer** toutes les démarches nécessaires et à **signer** tout document se rapportant à la présente décision.

## EXECUTION DU BUDGET

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - VUE D'ENSEMBLE			
		Dépenses	Recettes
REALISATIONS	Section de fonctionnement	100 445,43 €	153 710,42 €
DE L'EXERCICE	Section d'investissement	111 817,35 €	86 301,31 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement (002)		7 294,97 €
DE L'EXERCICE N -1	Report en section d'investissement (001)		30 962,34 €
	TOTAL (réalisations + reports)	212 262,78 €	278 269,04 €
RESTES A REALISER	Section de fonctionnement		
A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	606,00 €	
(1)			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	606,00 €	
RESULTAT	Section de fonctionnement	100 445,43 €	161 005,39 €
CUMULE	Section d'investissement	112 423,35 €	117 263,65 €
	TOTAL CUMULE	212 868,78 €	278 269,04 €



Le Président,

  
C. DELBREL.

Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20200219-2020011-DE  
Date de télétransmission : 25/02/2020  
Date de réception préfecture : 25/02/2020



# REALISATIONS INVESTISSEMENT 2018 - S.I.V.U. DE DAREL

voté le 23/03/2018  
25/11/2019

Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20200219-2020011-DE  
Date de télérmission : 25/02/2020  
Date de réception préfecture : 25/02/2020

LIBELLE DEPENSES	BP 2018 + ENGAGTS 2017	REALISE	ENGAGTS	SOLDE	RECETTES	BP 2018 + ENGAGTS 2017	REALISE	SOLDE
2031 - Maîtrise d'œuvre extension Salle Polyvalente et aménagt en local d'accueil	2 376 €	2 376,00 €		0,00	001 - Excédent Inv. reporté	2 376	2 376,00 €	0
2111-Acquisition terrain + frais				0,00	001 - Excédent Inv. reporté			0
Parcelle E N° 404 (71a 10 ca)				0,00				
2188 - Acquis.Mat.outillage				643,00				
Electroménager (1 machine à laver 999€, 20 plateaux tables 358€)	2 000	1 357,00		1000,00	001 - Excédent Inv. Reporté	6 200	6 200,00 €	0
Cabines de douches	1 000							
Acquis. Matériel divers (2 cumulus + 2 pompes de relevage en 2017) 1 barbecue + 1 remorque + réhausse et attelage (1 185,54 €) en 2018	1 000	1 000,00		0,00				
Tronçonneuse	400	329,00		71,00	1068 - Affectation résultat	1 500	1 500,00	0
Chauffage radians (X9) + 1 convecteur	3 000	1 367,76		1632,24				
2183 - Acquis. Mat informatique								
Matériel informatique	300			300,00	sous-total acquisition matériel	7 700	7 700,00 €	0
sous-total acquisition matériel	7 700	4 053,76 €	0,00 €	3 646,24 €				
2138 Travaux bâtiments	66 000							
R&R 2017	3 120							
Mission SPS		1 080,00			13248 - Reversement FST Commune	19 400	19 625,38 €	-225,38
Mission contrôle technique		1 800,00			1068 - Affectation résultat			
Attestation réglementaire		240,00		0,00	001 - Excédent Inv. Reporté	18 720	18 270,00 €	450
Travaux		66 066,52		-66,52	1641- Emprunt relais (/FCTVA 2018)	11 000	11 000,00 €	0
sous-total travaux bâtiment	69 120	69 186,52 €	0,00 €	-66,52 €	1641 - Emprunt	20 000	20 000,00 €	0
Divers & imprévus (art. 21538)					sous-total travaux bâtiment	69 120	68 895,38 €	224,62
Baie de brassage salle polyvalente (1 250,4€) + cmlpt attelage remorque (384,54€)	2 000	1 634,94		365,06				
21538 - Réseaux divers								
Réhabilitation STEP		742,56		0,00	1068 - Affectation résultat	96	96	0
Blocs d'enrochement			606,00	-606,00				
Rénovation complète éclairage public. allée principale	1 762			1762,00	001 - Excédent inv. reporté	1666	2116,34	-450,34
s/ total EQUIPEMENT	82 958	77 993,78 €	606,00 €	5 100,78 €	s/ total EQUIPEMENT	82 958	83 183,72	-225,72
OPERATIONS FINANCIERES								
001- Déficit reporté					2818 - Amortissement	3 302	3 301,43 €	0,57 €
1641 - Remb. Capital emprunts	27 884	27 883,57		0,43	10222 - FCTVA	300	556,50 €	-256,50 €
s/total opérations financières	27 884	27 883,57 €	0,00 €	0,43 €	1068-Affectation résultat	24 282,00	24 282,00 €	0
OPERATION D'ORDRE					s/ total op. financières	27 884	28 139,93 €	-255,93
2138- Intégration frais études salle polyvalente	6 500	5 940,00		560,00	OPERATION D'ORDRE			
TOTAL DEPENSES	117 342,00	111 817,35 €	606,00 €	5 661,21 €	2031- Frais études	6 500	5 940,00 €	560
					TOTAL RECETTES	117 342,00	117 263,65	78,35
					rappel : Excédent Inv.2017 =	30 962,34 €		
					Excédent Fonct.2017 =	33 172,97 € - Affectation Inv. 25 878 € =	7 294,97 €	

**Solde section Investissement : 4 840,30 €**

Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20200219-2020011-DE  
Date de télétransmission : 25/02/2020  
Date de réception préfecture : 25/02/2020



# SIVU DAREL - Exercice 2018

## Balance générale

### Montants réels et d'ordre (avec les articles 001 et 002)

#### Investissement

	Primitif	Supplémentaire	R.A.R. 2017	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Dépense	111 846,00	0,00	5 496,00	0,00	117 342,00	111 817,35	5 524,65	606,00	4 918,65
Recette	117 342,00	0,00	0,00	0,00	117 342,00	117 263,65	-78,35	0,00	-78,35
Excédent	5 496,00	0,00		0,00	0,00	5 446,30			
Déficit			5 496,00					606,00	

#### Fonctionnement

	Primitif	Supplémentaire	R.A.R. 2017	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Dépense	141 794,00	0,00	0,00	0,00	141 794,00	100 445,43	41 348,57	0,00	41 348,57
Recette	141 794,00	0,00	0,00	0,00	141 794,00	161 005,39	19 211,39	0,00	19 211,39
Excédent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 559,96		0,00	
Déficit									

#### Résultat

	Primitif	Supplémentaire	R.A.R. 2017	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Excédent	5 496,00	0,00		0,00	0,00	66 006,26			
Déficit			5 496,00					606,00	

Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20200219-2020011-DE  
Date de télétransmission : 25/02/2020  
Date de réception préfecture : 25/02/2020

Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20200219-2020011-DE  
Date de télétransmission : 25/02/2020  
Date de réception préfecture : 25/02/2020